

Titre de la réunion	Rencontre MRC & Municipalités
Date et heure de la convocation	05 juin 2024
Lieu	126, rue Olivier, Laurier-Station (Bureaux MRC)
Réunion(s) précédente(s) :	N/A
Présence(s)	<p>Monica Normand (MN) Laurie-Jade Mendez (LJM) Éric Poulain (proprio 1) Sébastien Bilodeau (proprio 2) Jean-François Messier (Issoudun) André Leclerc (Saint-Édouard) Stéphane Dion (Sainte- Croix) Mathieu Gagné (MRC) Daniel Turcotte (MRC) Denis Paquet (UPA Nord)) Mathieu Roy (UPA Sud) Maurice Lemay Jean-Olivier Brassard Jean-Pierre Ducruc Roger Pelletier (Club de Quad)</p>
Absence(s)	<p>Josée Breton Stéphane Bergeron Julien Nadeau Marc-Antoine Duchesne Pierre-Luc Daigle</p>
Ouverture de la séance	

Tâches / Enjeux / Questions	Description	Responsable	Échéance
Comment a été décidé la composition du comité de liaison? La composition peut-elle être amenée à évoluer?	<ul style="list-style-type: none"> Le comité est composé de représentants de groupes d'intérêts et parties prenantes qui seront concernées par le projet éolien. Des invitations ont été envoyées afin d'obtenir un comité représentatif et d'entendre les questions de tout le monde. Il peut bien sûr évoluer si certains groupes ou parties prenantes veulent en faire partie. 	LJM	N/A
Concrètement, quelle sera l'influence du comité de liaison ?	<ul style="list-style-type: none"> Le comité de liaison sera réuni 3 à 4 fois par an de 2024 à 2027. Le but sera de garder un canal de communication ouvert, afin de réfléchir ensemble sur différents sujets et enjeux liés au projet. 		N/A
Mise à disposition de la carte de la zone de projet	<ul style="list-style-type: none"> La carte de la zone de projet est rendue disponible. Il y aura entre 15 et 18 éoliennes pour une puissance totale de 100MW, sur les municipalités de Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière et Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun 		N/A
Concrètement, comment sont choisis les emplacements des éoliennes?	<ul style="list-style-type: none"> La zone de projet semble grande mais il y a beaucoup de contraintes à prendre en compte (anthropiques, zones agricoles, distances aux habitations, milieux protégés etc). Donc la configuration résultera de toutes ces contraintes, et de la ressource en termes de vent selon les zones. 		N/A
Pendant la période de construction, comment ça va impacter les activités agricoles? Y a-t-il un pourcentage de pertes qui sera estimé et des compensations?	<ul style="list-style-type: none"> Oui. Les travaux peuvent entraîner des perturbations temporaires (accès aux champs, passages de machinerie, occupation partielle des terres). Les impacts seront documentés terrain par terrain, et les pertes réelles (rendements, superficies touchées, dommages) pourront être estimées. Des mesures de compensation financière sont prévues pour les producteurs affectés, conformément aux ententes signées avec les propriétaires et exploitants agricoles. 		N/A

Tâches / Enjeux / Questions	Description	Responsable	Échéance
Pour quand est prévu la configuration définitive avec les emplacements des éoliennes?	<ul style="list-style-type: none"> La configuration définitive sera établie à la fin des études en cours (environnement, milieu agricole, acceptabilité sociale) et après l'obtention des autorisations réglementaires. Une fois confirmée, elle sera communiquée publiquement aux citoyens et aux propriétaires concernés. 		
Pour l'utilisation des chemins existants, la plupart des chemins ne vont pas suffire pour supporter les travaux. Qu'est ce qui est prévu ?	<ul style="list-style-type: none"> L'objectif est d'utiliser l'emprise de chemins déjà existants pour minimiser les impacts. Il va falloir améliorer et rénover certains chemins, avec l'accord des propriétaires, et cela va avoir de la valeur ajoutée pour eux. INNERGEX va prendre en charge tous les travaux, et les propriétaires vont avoir un chemin carrossable à moindre coût. 		
Y'aura-t-il une compensation pour les propriétaires qui n'ont pas d'éoliennes sur leur terrain, mais qui sont impactés par le projet (visibilité, aspect sonore)?	<ul style="list-style-type: none"> Il n'y a généralement pas de compensation individuelle systématique pour les impacts visuels ou sonores perçus. Cependant, ces impacts sont encadrés par des normes strictes, et le projet prévoit des retombées collectives (fonds communautaire, projets locaux) destinées à bénéficier à l'ensemble de la communauté. 		N/A
Sur les impacts économiques, considérez-vous la baisse de la valeur immobilière liée au projet? Est-ce que ça va avoir un gros impact?	<ul style="list-style-type: none"> Les études disponibles montrent que les projets éoliens n'entraînent pas de baisse significative et généralisée de la valeur immobilière, surtout lorsque les normes de distance et de bruit sont respectées. À l'échelle du territoire, l'impact économique global du projet est considéré comme positif. 		N/A
Est-ce que les retombées économiques liées au projet vont être investis dans des projets à valeur ajoutée pour la population locale?	<ul style="list-style-type: none"> Oui. Le projet prévoit des retombées économiques locales, notamment sous forme de redevances et de bénéfices pour la MRC, qui pourront être investis dans des projets à valeur ajoutée pour la collectivité (infrastructures, services, initiatives locales). 		N/A
Quel va être le rôle de l'agent de liaison, et est-ce que vous avez déjà des candidatures en tête?	<ul style="list-style-type: none"> L'agent de liaison sera le point de contact principal entre le promoteur, les citoyens, les municipalités et les propriétaires. Son rôle est d'écouter les préoccupations, de faciliter les communications et d'assurer un suivi transparent. Le processus de sélection est en cours ou à venir, et l'objectif est de retenir une personne qui connaît bien le milieu local. 		N/A

Tâches / Enjeux / Questions	Description	Responsable	Échéance
Est-ce que certaines études (notamment étude d'impact et décision de la CPTAQ) peuvent conduire à l'annulation du projet?	<ul style="list-style-type: none"> • Oui. Le projet est conditionnel aux résultats des études et à l'obtention des autorisations réglementaires, incluant celles de la CPTAQ. • Si des enjeux jugés majeurs et non résolubles sont identifiés, cela peut mener à des modifications importantes, voire à une remise en question du projet. 		N/A

Varia	N/A
-------	-----

Levée de la réunion	Par MN à : 20h45
---------------------	------------------

Prochaine réunion	Mai 2025
-------------------	----------